

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mai 2021

CONFIANCE DANS L'INSTITUTION JUDICIAIRE - (N° 4091)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL519

présenté par
M. Mazars, rapporteur

ARTICLE 8

À la première phrase de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« mêmes conditions »

les mots :

« conditions prévues au I ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.